



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 30 avril 2013

**LE GOUVERNEUR CUOMO POURSUIT SES EFFORTS POUR REDUIRE LA CORRUPTION PUBLIQUE ET
REFORMER LE PROCESSUS ELECTORAL EN PROPOSANT DE NOUVELLES REFORMES QUI
RENFORCERONT LA DEMOCRATIE DE L'ETAT**

La proposition de réforme simplifie la conception du bulletin de vote ; permet aux jeunes de seize et dix-sept ans de se pré-inscrire pour voter ; réduit le nombre de signatures nécessaires pour être candidat

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo s'est étendu aujourd'hui sur de récentes propositions pour réduire la corruption publique et renforcer la démocratie de l'Etat en dévoilant une série de nouvelles propositions et réformes pour augmenter la participation des électeurs et faciliter les candidatures de nouveaux candidats aux idées fraîches aux élections de l'Etat de New York.

Les réformes proposées par le Gouverneur comprennent la simplification du bulletin de vote, l'autorisation pour les jeunes de seize et dix-sept ans de se pré-inscrire sur les listes électorales, le développement de l'accès aux élections pour les candidats et une plus grande souplesse dans le comptage des bulletins de vote par procuration.

L'annonce de ce jour capitalise sur les réformes proposées au cours de cette session. Dans son Discours de l'Etat de l'Etat, le Gouverneur a annoncé son solide soutien au vote anticipé et à d'autres réformes du système électoral. Il y a plusieurs semaines, le Gouverneur a proposé de donner aux procureurs de meilleurs outils pour engager des poursuites et appliquer des sanctions pénales plus sévères contre ceux qui commettent des crimes de corruption engageant le gouvernement. Le Gouverneur a proposé plusieurs nouvelles réformes pour mieux sanctionner les violations de la Loi électorale et empêcher les personnes d'acheter leur opportunité d'être candidat.

« Pendant trop longtemps, l'Etat de New York est resté à la traîne derrière d'autres états et à l'âge des ténèbres concernant le processus d'élection de candidats à des fonctions publiques », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Au cours des derniers jours, nous avons pris des mesures importantes pour restaurer la confiance du public dans le gouvernement et réformer notre système électoral obsolète pour donner une voix aux New Yorkais plus claire et plus forte dans le choix de leur représentants. Aujourd'hui, nous capitalisons sur nos récents efforts en annonçant des réformes de bon sens de notre

French

processus électoral, qui permettront d'augmenter l'inscription et la participation des électeurs et de renforcer la démocratie de l'état, pour que la population de l'Etat de New York puisse mieux participer au gouvernement de notre état. »

Dick Dadey, Directeur Exécutif de Citizens Union, a déclaré : « Les récents scandales de corruption ont souligné le besoin urgent d'une plus grande responsabilité de nos élus dans le gouvernement de l'Etat. Finalement, la meilleure forme de responsabilisation vient des électeurs lors des élections. Les propositions du Gouverneur aujourd'hui permettent aux électeurs d'assurer l'honnêteté et la responsabilité du gouvernement, en facilitant le vote des New Yorkais, l'inscription sur les listes électorales par la pré-inscription des jeunes de 16 et 17 ans, en assouplissant le comptage des bulletins par procuration et en allongeant les délais d'inscription sur les listes électorales. »

Sally Robinson, Présidente, Ligue des électrices (League of Women Voters) de l'Etat de New York , a déclaré : « La ligue se félicite de la proposition de ces changements concernant la Loi électorale, qui sont des mesures importantes pour permettre aux New Yorkais d'exercer pleinement leur droit de vote. Il est essentiel pour l'avenir d'un gouvernement responsable dans cet état que nous étendions l'accès au vote et augmentions la participation des électeurs dans l'Etat de New York. Ces mesures sont plus que jamais nécessaires, à un moment où il y a une importante perte de confiance du public dans le gouvernement. Ces réformes, ainsi que la réforme complète du financement des campagnes, permettront de rendre le gouvernement de l'Etat plus proche de ses citoyens. »

Lawrence Norden, Directeur Exécutif, Programme pour la démocratie, Centre Brennan pour la justice, a déclaré : « Après que l'Ouragan Sandy a mis à l'épreuve les électeurs et le personnel des bureaux de vote en novembre dernier, nous reconnaissons tous qu'une réforme de notre système électoral est essentielle. Etendre l'accès au vote, faciliter la compréhension des bulletins de vote, pré-inscrire les jeunes de 16 et 17 ans, donneront aux New Yorkais plus d'opportunités de faire entendre leur voix lors des élections. Les propositions du Gouverneur sont un excellent début, et nous sommes impatients de collaborer, avec lui et l'assemblée législative, pour renforcer plus avant notre démocratie. »

Pre-inscription des jeunes de seize et dix-sept ans

L'Etat de New York se classe 47ème de la nation concernant le taux d'inscription sur les listes électorales, avec moins de 64% de résidents éligibles inscrits, et l'inscription des électeurs parmi les jeunes est beaucoup plus faible que pour les autres groupes d'âge. Selon la proposition du Gouverneur, les jeunes de seize et dix-sept ans seront autorisés à se pré-inscrire pour voter à l'école et dans les centres DMV. Une fois qu'ils auront atteint l'âge de 18 ans, ceux qui sont pré-inscrits feront l'objet d'une vérification de leurs informations et seront automatiquement inscrits sur les listes électorales.

Plusieurs états, notamment la Californie et le Maryland, ont la pré-inscription, et cette proposition de bon sens permettra aux jeunes de s'impliquer plus tôt dans le processus électoral et de développer des habitudes de vote routinières. L'inscription aura lieu dans les écoles de conduite et lycées où ces électeurs potentiels passent la plupart de leur temps.

Améliorer l'accès au vote pour contribuer à apporter des idées fraîches et des talents dans les bureaux élus

La loi actuelle de l'Etat de New York possède des exigences très complexes et lourdes en ce qui concerne le nombre de signatures qu'un candidat doit rassembler - connu sous le nom de pétition- pour apparaître sur les bulletins de vote. Ces exigences profitent souvent aux candidats sortants, parce que ceux-ci ont l'activité et les ressources pour rassembler les signatures ainsi que la connaissance approfondie des règles. De plus, de nouveaux talents sont souvent dissuadés de se porter candidat à des élections en raison du temps et de l'argent nécessaires pour rassembler le nombre de signatures requis, et de la menace de batailles juridiques concernant l'accès au vote.

La proposition du Gouverneur réduirait le nombre de signatures requis pour apparaître sur les bulletins de vote pour tous les bureaux d'état, afin de faire correspondre ces exigences aux exigences appropriées des bureaux du Congrès. Par exemple, la loi actuelle de l'Etat exige que pour toute élection de sénat d'Etat, un candidat doit rassembler des signatures de cinq pour cent des électeurs inscrits dans un parti donné, dans le district de sénat, ou 1 000 signatures, le nombre le moins élevé étant retenu. En pratique, cela signifie que les candidats doivent rassembler un minimum de 1 000 signatures - et beaucoup plus que cela pour relever les défis judiciaires d'autres candidats. Selon la proposition du Gouverneur, ce nombre serait réduit à 550 signatures maximum. Des réductions similaires seraient effectuées pour d'autres bureaux d'Etat. Réduire cette exigence réduira les obstacles pour accéder aux fonctions d'élu, et donnera aux électeurs de l'Etat de New York un plus grand choix le Jour des élections.

Le Gouverneur propose également de supprimer l'exigence qu'un signataire de pétition en-dehors de la Ville de New York doit inclure sa ville avec la signature. Selon la proposition du Gouverneur, tous les signataires devraient inclure seulement leur comté de résidence en plus de leur rue de résidence. C'est actuellement cette exigence qui prévaut à l'intérieur de la Ville de New York, qui serait étendue à l'échelle de l'état.

Simplification des bulletins de vote

Les bulletins de vote de l'Etat de New York sont très complexes et difficiles à comprendre, induisant en erreur les électeurs et contribuant à de longues files d'attente le Jour des élections. La proposition du Gouverneur, qui utilise les meilleures pratiques de la conception des bulletins de vote, assurerait que les bulletins utilisés pour les élections sont simples et faciles à comprendre.

Selon la proposition, le bureau des élections de l'Etat devra diffuser un gabarit standardisé de bulletin aux comtés avant une élection au niveau de l'état. Le bulletin devrait, entre autres changements :

- afficher le nom du candidat en clair, dans un texte lisible utilisant les initiales en majuscules, ce qui est plus lisible que l'approche actuelle du tout en majuscules ;
- diminuer les caractères autour des noms de candidats (notamment la suppression des divers symboles exigés par le statut), augmentant la lisibilité et diminuant la probabilité d'erreur de scan ; et

- placer des ovales à remplir directement à côté du nom des candidats à gauche, réduisant significativement l'ambiguïté et la confusion.

Le nouveau bulletin de vote devra contenir des instructions plus claires et plus courtes pour les électeurs. De plus, dans les comtés où les bulletins doivent être traduits en d'autres langues que l'anglais, ceux-ci pourront être traduits en seulement deux langues et le personnel des bureaux de vote devra être formé pour assurer que les électeurs reçoivent chacun un bulletin de vote dans la langue appropriée. Cette réforme permettra aussi d'avoir une taille de police de caractères plus grande sur les bulletins pour faciliter le vote des personnes âgées et d'autres électeurs, et réduire les temps et files d'attente le Jour des élections.

Moderniser le processus de vote par procuration pour qu'il soit plus pratique pour les électeurs

Selon la loi actuelle de l'Etat de New York, si un électeur se rend dans un bureau de vote et que son nom n'apparaît pas sur la liste électorale, dans certaines circonstances, cet électeur peut voter par procuration. Pour que ce bulletin soit pris en compte, cependant, l'électeur doit se trouver dans le bon district de vote.

Selon la proposition du Gouverneur, un électeur qui vote par procuration le Jour des élections verra son vote pris en compte pour les bureaux d'Etat pour lesquels il a le droit de voter s'il vote dans le comté adéquat, même si ce n'est pas le bon district de vote. Cette proposition assurera que plus de New Yorkais verront leurs votes pris en compte et qu'un plus grand nombre de personnes participera aux élections. En même temps, cette réforme assurera qu'aucun électeur ne sera autorisé à voter pour des bureaux pour lesquels ils n'ont pas le droit de voter.

Etendue de la période d'inscription sur les listes électorales pour augmenter la participation

En 2012, l'Etat de New York se classait 44ème de la nation concernant le taux de participation des électeurs, avec seulement 53,6% de la population appelée à voter se rendant dans les bureaux de vote lors des élections présidentielles. Une raison de ce record lamentable de la participation aux élections est le nombre d'obstacles que la loi de l'Etat de New York contient à l'égard de la participation. Par exemple, la loi actuelle clôture l'inscription sur les listes électorales vingt-cinq jours avant les élections primaires et générales. En conséquence, un électeur non inscrit qui s'intéresse à une élection dans les 24 jours avant une élection ne pourra pas participer. Selon la proposition du Gouverneur, l'inscription sur les listes électorales sera clôturée seulement 10 jours avant le Jour des élections, plutôt que 25 jours avant, offrant une plus grande plage d'opportunités aux électeurs pour s'inscrire.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418